

Communiqué de presse

12 octobre 2020

Agissons ensemble avec détermination contre le COVID en Mayenne

L'ARS Pays de la Loire, en lien avec la Préfecture de la Mayenne, l'Assurance Maladie, les collectivités locales, le laboratoire du CHU de Nantes, l'Association Départementale de la Protection civile de Mayenne, continue à adapter le dispositif de dépistage.

Pour la semaine du lundi 12 octobre au samedi 17 octobre 2020, une nouvelle organisation est proposée.

Dégradation des indicateurs épidémiologiques

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique, le Ministre de la Santé Olivier Véran a classé, le jeudi 8 octobre, la Mayenne en zone d'alerte (niveau 1).

De manière à limiter la propagation du virus Covid-19 et comme la Mayenne s'est déjà mobilisée en juillet dernier, **il faut une nouvelle fois agir vite et fort** : les personnes qui présentent des symptômes doivent se faire dépister et le cas échéant s'isoler si elles portent le virus. Il est aussi vivement recommandé aux soignants et aux personnes qui pensent avoir été exposées à un risque de contamination de se faire dépister.

Chiffres clés au vendredi 9 octobre

Taux d'incidence : 78,6 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 6,7%

Nombre d'hospitalisations : 9 dont 0 en réanimation

Rappel des chiffres clés au vendredi 2 octobre

Taux d'incidence : 57,6 pour 100 000 habitants

Taux de positivité : 4,8 %

Nombre d'hospitalisations : 9 dont 0 en réanimation

La réalisation de tests de dépistage, le respect de l'isolement, en cas de test positif, et le respect des gestes barrières restent les seuls moyens pour lutter contre la propagation du virus et garder le contrôle de l'épidémie.

Continuité de la stratégie de dépistage afin répondre aux besoins des Mayennais

L'adaptation de l'offre de dépistage répond aux exigences suivantes de ciblage des secteurs géographiques et de la population qui doit en priorité avoir accès aux tests :

- Rapprocher les lieux de dépistage des besoins en allant au plus près des familles, des salariés, des jeunes
- Cibler prioritairement les secteurs géographiques pour lesquels les indicateurs imposent une vigilance
- Permettre aux personnes prioritaires de trouver rapidement un lieu de dépistage

La population mayennaise ne doit pas baisser la garde car les indicateurs montrent que le virus circule de plus en plus fortement depuis le début du mois de septembre.

Se faire rapidement dépister pour garder le contrôle de l'épidémie

Je suis prioritaire si j'ai des symptômes, la CPAM m'a contacté car je suis « cas contact » ou je suis soignant :

L'objectif pour les personnes prioritaires (*avec prescription médicale, symptomatiques, identifiées « cas contact à risque » par un médecin, la CPAM ou l'ARS et les professionnels de santé*) est de réaliser un test **sous 24h** et de recevoir rapidement le résultat car elles sont considérées parmi les plus à risque de diffusion du virus.

J'ai un doute quant au fait que j'ai pu être exposé au virus : je me fais tester 7 jours après le contact et dans l'attente, je respecte scrupuleusement les gestes barrières.

Les personnes qui pensent avoir été exposées à un risque de contamination doivent se faire tester, même si elles ne sont pas prioritaires.

Le test doit être effectué 7 jours après l'exposition à risque. Dans l'attente elles doivent limiter au maximum leurs interactions sociales et respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Pour les personnes dont le test est positif, la durée de la période d'isolement est de 7 jours :

- après la date du début des signes de la maladie si la personne est symptomatique (sous réserve de la disparition des symptômes au 5^{ème} jour).
- après la date du prélèvement si la personne est asymptomatique.

En dehors de ces situations, je peux toujours me faire tester dans un des points ouverts sur le territoire Mayennais.

Où se faire dépister en Mayenne ?

Sur rendez-vous

Au centre hospitalier de Laval ou dans un des lieux de dépistage des laboratoires de biologie médicale. **Sans prescription médicale requise.**

Au centre de dépistage du centre hospitalier de Laval :

- Du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 16h, en prenant rendez-vous en ligne via www.doctolib.fr, tapez « CH Laval » dans la barre de recherche.
- Ou, si votre demande est urgente et que vous répondez à l'un des critères de priorité ci-dessous, en prenant rendez-vous par téléphone au 02 43 66 51 51, du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Les prélèvements ont lieu en mode "drive", vous pouvez vous présenter en voiture ou à pied. Le drive est situé au niveau du parking sud de l'hôpital (accès via la rue du Gué d'Orger).

Dans un des 5 lieux de dépistage des laboratoires de biologie médicale en Mayenne :

- A Laval, en prenant rendez-vous au 02 43 59 29 00 avec le laboratoire Biolaris
- A Château-Gontier-sur-Mayenne, en prenant rendez-vous au 02 43 59 29 00 avec le laboratoire Biolaris
- A Mayenne, en prenant rendez-vous au 02 43 00 99 00 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine
- A Evron, en prenant rendez-vous au 02 43 01 25 01 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine
- A Villaines-la-Juhel, en prenant rendez-vous au 02 43 03 23 86 avec le laboratoire SYNLAB Normandie Maine

Centres de dépistage sans rendez-vous : nouvelle organisation du lundi 12 octobre au samedi 17 octobre

Sans prescription médicale, sans rendez-vous et avec prise en charge à 100% (sans avance de frais).

Du lundi au samedi de 9h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.

Avec les unités mobiles de l'association départementale de la protection civile sous convention avec l'ARS et la Préfecture de la Mayenne, qui renforcent l'offre hospitalière et des laboratoires de biologie médicale.

Pour Laval et son agglomération :

- Lundi 12 octobre : A Laval sur le parking de la cité administrative, rue Mac Donald
- Mercredi 14 octobre : A Saint-Berthevin sur le parking du centre commercial E. Leclerc
- Jeudi 15 octobre : A Laval, Technopole sur le parking de l'IUT, place Georges Macé
- Vendredi 16 octobre : A Laval, zone des Bozées sur le parking du Palindrome, rue Albert Einstein
- Samedi 17 octobre : A Laval, centre-ville, sur la place du 11 novembre (chalet prévention)

Pour les communautés de communes du reste du département :

- **Mardi 13 octobre : A Grez-en-Bouère, place de la mairie***
- Jeudi 15 octobre: A Château-Gontier-sur-Mayenne, Halle du Haut Anjou, Parc Saint-Fiacre
- Vendredi 16 octobre: A Mayenne sur le parvis du Théâtre, place Juhel
- **Samedi 17 octobre : A L'Huisserie, place du Maine, à proximité de la mairie, de la médiathèque et de l'espace du Maine***

***nouveau de cette semaine**

Que faut-il prévoir le jour du test ?

- un masque
- Une carte vitale
- Une pièce d'identité
- et une prescription médicale s'il en a une

Rester vigilant

La situation sanitaire continue de se dégrader en Mayenne. La vigilance renforcée de tous est « la responsabilité citoyenne de chacun », en respectant rigoureusement les gestes barrières, la distance physique et le port du masque. Chacun d'entre nous contribue à faire barrage au virus, au quotidien.

La diffusion du virus ne s'arrête pas à la porte de nos foyers. Aussi, en privilégiant une « bulle sociale » restreinte, c'est-à-dire, en limitant au maximum les événements privés, familiaux, amicaux, pour lesquels le respect de ces mesures est plus difficile, la progression du virus peut être ralentie et nous préserver de nouvelles mesures plus contraignantes.

Contact presse ARS Pays de la Loire

06 78 26 56 94

ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Contact Préfecture de la Mayenne

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

Contacts presse Assurance maladie

Mathilde Rossignol

02 43 59 64 68

mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr